IDÉES SUR LES SECOURS A DONNER AUX PAUVRES MALADES

DANS UNE GRANDE VILLE.

Miseris succurrere disco.
Virg.



PHILADELPHIE,

Et se trouve à PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur - Libraire de la Reine; rue des Mathurins, Hôtel de Clugny.

M. DCC. LXXXVI.

DUPONT DE NEMOURS, P.S.



Ces Idées avaient été jettées ſur le papier uniquemeut pour les Commiſſaires de l'Académie. Ils ont jugé qu'il pourrait être utile de les publier, & l'Auteur ſe conforme à leur intention.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

AVANT-PROPOS.

LE Projet de M. Poyet pour établir à l'Isle des Cygnes l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qu'il a dit au sujet de cet Hôpital dans son état actuel, & les objections qui lui ont été faites, ont ramené sur les Maisons de charité l'attention du Public.

Le Ministere a consulté l'Académie des Sciences. On ne peut qu'attendre de cette illustre Compagnie le travail le plus utile & le plus approfondi. Mais accoutumée à ne pas s'écarter du cercle de connaissances qui ont paru jusqu'à ce jour l'objet particulier de son institution, il serait possible que l'Académie fût portée à ne considérer les

queſtions qui lui ont été propoſées, que dans ce qui a rapport à la Médecine, à la Phyſique & à l'Architecture. Il paraît à ſouhaiter qu'elle étende plus loin ſes regards ; & c'eſt ce qui détermine à mettre ſous ſes yeux quelques obſervations morales & politiques ſur la matiere dont elle eſt occupée.

La Morale, la Politique, l'Adminiſtration même ſont auſſi des Sciences, dont les principes, comme ceux des autres Sciences, doivent être cherchés dans la nature ; & qui, comme les autres Sciences, préſentent une foule de Problêmes, dont il faut eſpérer que la plûpart deviendront ſuſceptibles d'être rigoureuſement réſolus par le calcul, & les autres de l'être avec un degré d'ap-

proximation suffisant pour éclairer, dans la pratique, les intentions d'un Gouvernement paternel.

Ce serait, sans doute, un grand service à rendre au genre humain, que de contribuer à inspirer aux meilleurs esprits le désir de s'occuper des objets qui intéressent le plus la Société civile. Lorsqu'ils auront conçu la curiosité d'appliquer aux questions d'utilité publique la méthode de l'observation, seule voie qui puisse conduire à la soumettre par la suite au flambeau de l'analyse, on pourra se flatter que beaucoup d'opinions qui semblent arbitraires aujourd'hui, finiront par ne pouvoir plus l'être ; & il est plus que vraisemblable, qu'on reconnaîtra que l'art de rendre les hommes heureux

tient à un fort petit nombre d'insti-tutions & de loix.

En offrant aux Commissaires de l'Académie les Réflexions qu'on va lire, on envisage le double avantage d'indiquer quelques vues propres à tourner au soulagement des Pauvres & à l'économie des fonds publics, & par l'usage que les Savans pourront faire de ces vues, de concourir peut-être à étendre le domaine de l'Académie.





IDÉES
SUR LA NATURE, LA FORME *ET L'ÉTENDUE DES SECOURS* A DONNER AUX PAUVRES MALADES *DANS UNE GRANDE VILLE.*

CHAPITRE PREMIER.

Principes généraux.

LORSQUE l'on veut ſavoir ce qu'il faut faire, en certains cas donnés, dans une Société politique très-compliquée, il n'eſt pas inutile d'examiner quelle eſt la marche

naturelle de l'eſprit, & quelle eſt celle du cœur humain dans les petites Sociétés particulieres, dont la réunion & la confédération ont formé la grande Société : car il y a une ſorte de convenance qui tient à la nature de l'homme & à ſes rapports avec les objets dont il eſt entouré; & l'on chercherait vainement ailleurs les principes & la régle des actions & des inſtitutions.

Il n'eſt pas dans la nature de demander à autrui ce que l'on peut faire ſoi-même, ſans un trop grand effort.

L'homme ſouffrant commence par ſupporter ſon mal, & par y apporter de lui-même, avec ſes propres moyens, le ſoulagement qu'ils peuvent lui procurer.

Quand les moyens de ſoulagement qui dépendent de lui ſont inſuffiſans, il ſe plaint; il commence à implorer le ſecours de ſes parens & de ſes amis : & chacun d'eux l'aſſiſte, par la ſuite d'un penchant naturel que la compaſſion met, du plus

au moins, dans le cœur de tous les hommes.

Cette aſſiſtance a cependant des bornes; elle eſt limitée par les moyens & par la volonté de ceux qui la donnent; elle ne peut s'étendre au-delà du terme où les ſoins & la fatigue qu'ils prendraient leur ſembleraient plus pénibles que la compaſſion qu'ils reſſentent. Ce terme s'éleve très-haut, quelquefois juſqu'au ſacrifice de la vie chez les cœurs ſenſibles & vivement affectionnés; il a peu de portée chez les indifférens. Mais, ſi l'on pouvait s'exprimer ainſi, il préſente toujours une ſorte d'équation, en raiſon de laquelle l'aſſiſtance eſt donnée tant qu'elle paraît, à l'homme qui s'y dévoue, un moindre fardeau que celui de la compaſſion dont il eſt ému.

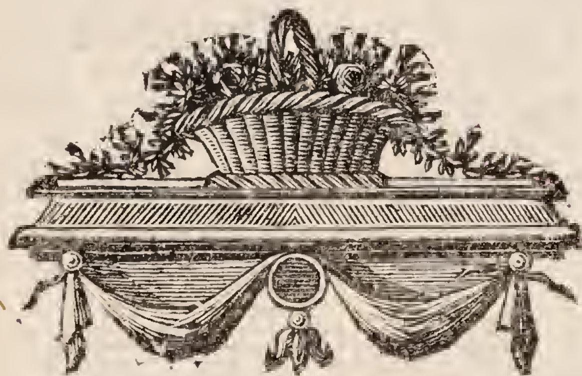
C'eſt ce qui fait que les ſecours de la famille, unie par l'amour & par l'amitié, ſont toujours les premiers, les plus attentifs, les plus énergiques, & ceux dont eſt

le plus véritablement ſoulagé l'être-ſouffrant, qui dans l'aſſiſtance qu'il reçoit, compte pour beaucoup la conſolation qu'il éprouve, & a beſoin de trouver une jouiſſance morale, jointe à un ſervice phyſique.

Mais quelquefois, & trop ſouvent ſans doute, les efforts de la famille ne peuvent ſuffire aux beſoins urgens & multipliés de l'individu qui ſouffre. Qu'arrive-t-il alors? La famille à ſon tour invoque le ſecours de ſes voiſins. Ceux-ci en donnent, qui deviennent utiles, qui ſuppléent un peu à l'inſuffiſance des premiers, mais qui, offerts avec moins de zêle, & ſuivis avec moins d'intérêt, ſont loin d'avoir par leur nature, la même efficacité.

C'eſt bien pis, quand, au lieu de l'aſſiſtance des voiſins, il faut avoir recours à celle du village, ou de la paroiſſe, ou de la municipalité, ou de la province, ou de l'Etat. Plus le ſecours vient de loin, moins il vaut, & plus il paraît lourd à ceux qui l'accordent.

Cet inconvénient ayant sa source dans la constitution de l'homme & de la société, il est impossible d'y échapper; & il en résulte que, lorsqu'il s'agit de soulager l'infortune & la maladie, la société elle-même, pour exercer une véritable charité, doit s'employer le moins qu'il soit possible, & faire, autant qu'il peut dépendre d'elle, usage des forces particulieres des familles & des individus.



CHAPITRE II.

Des secours à donner aux Pauvres malades domiciliés.

C'EST d'après les principes, ou l'observation constante des faits, qui viennent d'être exposés, qu'il commence à être reconnu que le secours qui convient le mieux à l'infortuné valide, est le moyen de s'assister soi-même par ses propres forces & par son travail ; que l'aumône à l'homme sain & robuste n'est pas une charité, ou n'est qu'une charité mal entendue; qu'elle impôse à la société une charge superflue; qu'elle la prive d'un travail utile; qu'elle avilit celui qui la reçoit ; qu'elle lui ôte la satisfaction de lui-même, cet exercice du corps & ce contentement de l'esprit si nécessaires à la santé.

Aussi voyons-nous aujourd'hui le Gouvernement & les Propriétaires, diminuer les

diſtributions gratuites, & multiplier les travaux de charité.

Le produit du travail des pauvres, s'ajoûte par cette méthode aux fonds & aux moyens deſtinés à les ſecourir. Il ſe fait plus de bien à moins de fraix. Plus d'individus trouvent à ſatisfaire leurs beſoins; plus de vertus ſont déployées; les vices ont moins d'occaſions de ſe développer; le genre humain s'améliore, & devient moins malheureux.

C'eſt un progrés dans la morale & dans la civiliſation, qu'il faut remarquer, avec non moins d'intérêt ſans doute, qu'on remarquerait un progrès dans ce qu'on a quelquefois nommé trop excluſivement les ſciences.

Qu'on pardonne donc cette obſervation conſolante; & revenons à notre ſujet.

Si le pauvre ſain & robuſte doit être ſecouru en l'aidant à s'employer lui-même, en lui fourniſſant l'occaſion & le ſalaire d'un travail profitable; ſi c'eſt à ſon égard la perfection de la charité conſidérée ſous l'aſ-

pect de bienfaisance, & sous celui d'économie publique & privée, de bonne & sage administration : lorsqu'il devient malade, il doit par la même raison, pour son propre bien & pour celui de l'Etat, ne retomber à la charge de la Société, qu'au moment où la famille est impuissante, & précisément en proportion de cette impuissance.

Il faut que les familles soient instruites de la grande régle : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*; & n'imaginent pas devoir s'épargner tout effort, parce que ceux qu'elles pourraient faire, ne sauraient atteindre au but qu'elles se proposent.

La Société ne doit à tout individu, même en infirmité, lorsqu'il a une famille ou des liaisons d'amitié, de domicile, d'habitude, de circonstances qui suppléent à une famille, qu'une addition aux secours qu'il peut tirer de cette famille, & jusqu'au tems où recouvrant la santé, il redeviendra dans le cas de se soutenir lui-même par son travail.

On doit considérer, que l'Etat ne possede rien, & ne peut qu'ordonner des impôsitions

tions ou recueillir des contributions ; qu'il ne ſaurait pourvoir aux beſoins des pauvres, non plus qu'aux autres charges publiques, ſi ce n'eſt aux dépens de Citoyens, dont la plûpart ſont eux-mêmes très-pauvres, & qu'il faut bien ſe garder de conduire au dégré de miſere qui les ferait paſſer de la claſſe de ceux qui donnent l'aſſiſtance, parmi ceux qui ont beſoin de la recevoir.

Un grand nombre de fondations ont été faites, il eſt vrai, pour la charité publique; mais très-peu d'entre-elles, ſuffiſent à l'objet auquel elles ont été deſtinées. Preſque toutes les maiſons de charité font des dettes, & réclament de tems en tems, pour les payer, les bienfaits du Gouvernement : & le nombre des infortunés eſt ſi conſidérable, que, tout imparfaits, tout repouſſans même que ſont les ſecours de la plûpart des hôpitaux, il reſte encore une multitude d'individus qui ne peuvent y atteindre dans la plus grande partie du Royaume.

L'Hôtel-Dieu de Paris ne refuſe perſonne ; mais l'engorgement qui en réſulte

dans cette maison, fait qu'on ne se détermine à y avoir recours, qu'à la derniere extrémité: ce qui contribue pour quelque chose à la mortalité considérable qu'on y remarque, & que cet engorgement ne fait qu'accroître.

Tout conduit donc à sentir combien il est important de ne charger la société envers les pauvres malades, que de la portion de soins & de dépense à laquelle leurs familles naturelles ou adoptives ne sauraient pourvoir.

Et ce n'est pas seulement le calcul rigoureux d'une juste & prudente économie, c'est encore la combinaison d'une bienfaisance éclairée & sentimentale, qui doit faire craindre de condamner aux salles d'un hôpital, & à la négligence inévitable de ses Infirmiers, celui qui peut avoir chez lui, ou chez un autre, un mauvais lit qu'il ne partage avec personne, & les soins d'une parente ou même d'une voisine qui ne soient point partagés.

Toutes les fois qu'en secourant les pauvres malades, on peut leur épargner la fatigue

du tranſport, le déchirement des ſéparations, l'effroi qu'inſpire l'entrée d'une grande maiſon publique, où ils ne connaiſſent perſonne, & qu'ils ne ſauraient s'empêcher de regarder comme le temple de la mort, on a déjà commencé un grand acte de charité. Il y a pour le continuer dans beaucoup de maiſons particulieres, même très-pauvres, un reſte d'uſtenſiles & de propriétés, quelques meubles, quelques vaſes, tantôt un peu de bois, tantôt quelques lambeaux de linge, tantôt quelque autre choſe, qui peuvent ſervir aux pauvres malades. Il y a ſouvent une famille, & plus ſouvent encore des compagnons de pauvreté, portés d'affection à ſoigner l'ami, le voiſin, ou le parent infirme, & qui peuvent eux-mêmes y trouver du ſoulagement. Il ne faut pas dédaigner ces petites reſſources, qui deviennent conſidérables par leur enſemble, & qui évaluées & additionnées montreraient un grand capital tout diſpoſé pour ſe joindre ſelon le gré d'une adminiſtration bienfaiſante aux fonds de la charité publique. Il faut

chérir l'occaſion de rendre, ſans augmentation de dépenſe, aux particuliers dont on peut employer le miniſtere pour ſecourir les pauvres, un ſervice à peu-près égal à celui qu'on tire d'eux.

Toutes les fois qu'on ſe rapproche de la nature, les biens ſe cumulent. Lorſqu'on s'en éloigne, ils ne ſe font plus qu'aux dépens les uns des autres. Un artiſan, un ouvrier, peres de famille, tombent malades, leur ſalaire qui faiſait vivre leur ménage, eſt interrompu. Si on les tranſporte dans un hôpital, ils quittent avec une double affliction leur femme & leurs enfans, dont ils regrettent les ſoins : leur femme & leurs enfans qu'ils laiſſent ſans pain & réduits à la mendicité.

Si au contraire on ne les ſépare point, le pere ſoigné & conſolé, ſera moins long-tems & moins dangereuſement malade ; & dans la dépenſe que la charité devra faire pour lui, il y en a une partie, qui, ſans lui nuire & ſans multiplier les fraix, peut tourner au profit de ſa famille. Il faut bien

que quelqu'un mange la viande dont on lui aura fait du bouillon; & en chauffant sa ptisanne, il n'en coûte pas plus de chauffer aussi ses enfans. La femme & les enfans peuvent donc se trouver sauvés de la misere, si au lieu d'envoyer le malade dépenser ttente sols par jour dans un Hôtel-Dieu, on le laisse, aidé de leurs soins, en consommer vingt au milieu de ceux qui l'aiment & qui lui sont chers.

Cette forme étendrait les liens de l'amitié chez le Peuple. Ceux même qui n'auraient point de famille, se verraient souvent assistés par un zêle véritable, ou préférable du moins à celui des Infirmiers, si ce zêle était assuré d'être soutenu & réchauffé par un partage dans la petite pension journaliere, & par le droit de consommer la viande des bouillons. Tout sentiment naturel peut être tourné à bien, & l'intérêt même peut perfectionner les mœurs, s'il est mis sur une bonne voie par une intelligente charité.

Cette intelligence ne peut se déployer

avec tous ſes avantages, que dans un cercle peu étendu. Il ne faut pas faire d'un travail d'humanité, une entrepriſe au-deſſus des forces de l'homme; mais il y a des diviſions de territoire aſſez raiſonnablement limitées; il eſt poſſible de monter dans chaque Paroiſſe une bonne & louable adminiſtration proportionnée au nombre & aux beſoins des pauvres malades domiciliés. Il n'y en a aucune où le zêle de MM. les Curés n'ait commencé quelque choſe de pareil; & ſi l'on attribuait à chacune d'elles, en raiſon de ſon étendue & de l'eſpece d'habitans dont elle eſt peuplée, une partie des fondations deſtinées au ſoulagement des pauvres, il n'y en a point où l'on ne pût faire ainſi des biens inappréciables. La bienfaiſance du Paſteur trouverait dans toutes à être ſecondée par l'activité des âmes pieuſes, & par la ſenſibilité courageuſe des Dames de charité, qui prennent, à ſecourir les pauvres, un plaiſir qui compenſe tous ceux auxquels elles renoncent volontairement.

Nulle part les fraix ne feraient conſidé-

rables. Ils ſeraient par-tout diminués: premierement, par les ſervices gratuits que rendraient aux malades leurs parens ou leurs voiſins; ſecondement, parce qu'il y aurait en effet bien moins de fraix à faire.

Le plus grand article de dépenſe que préſentent tous les hôpitaux, celui des bâtimens & l'intérêt du capital de leur conſtruction, ſe trouverait entierement ſupprimé. Il ne ferait pas néceſſaire non plus, de monter & de renouveller ſans ceſſe une grande apothicairerie, dont le logement, l'arrangement, les vaſes & les drogues abſorbent encore un gros capital, duquel l'intérêt doit auſſi être ajouté aux dépenſes annuelles, & dont la direction & la diſtribution, quelque vigilante que l'adminiſtration puiſſe être, riſquent toujours, dans une maiſon très-conſidérable, de dégénérer en une ſource d'abus preſque inévitables. On pourrait avoir des prix faits très-modérés avec un Droguiſte & avec un Apothicaire, qui ne délivreraient les matieres qu'à meſure de la conſommation ſur l'ordonnance du Médecin.

Les honoraires de celui-ci, & l'entretien d'un petit nombre de Sœurs & du Chirurgien, ſeraient preſque la ſeule dépenſe qu'il faudrait ajouter à celle que feraient perſonnellement les malades; & cette dépenſe ſerait médiocre, parce que pluſieurs raiſons peuvent faire deſirer aux Médecins, jeunes & inſtruits, d'être chargés du ſoin des pauvres domiciliés. Il y a beaucoup de conſidération & de réputation à gagner auprès des Dames de charité & des Bienfaiteurs des Paroiſſes, en rempliſſant dignement ce miniſtère. Il eſt peu de profeſſions où les bonnes-œuvres puiſſent conduire auſſi aiſément & auſſi promptement à la fortune, & ce qui eſt encore plus rare à une fortune juſte & méritée.

Le Médecin des Pauvres domiciliés, quand il a de l'inſtruction & la tête bien faite, devient néceſſairement un grand Médecin; il acquiert en peu de tems une véritable expérience, fondée ſur les phénomenes naturels de toutes les eſpeces de maladies.

Le Médecin d'hôpital, au contraire, a

besoin d'être beaucoup plus habile pour échapper au danger de la fausse expérience, qui semble résulter des maladies artificielles & compliquées auxquelles il doit donner ses soins dans les hôpitaux.

En effet, aucune maladie d'hôpital n'est pure. Le mélange des miasmes, qui s'échappent de tous les malades, leur nuit à tous; & deux maladies affreuses, la fiévre de prison & le scorbut (*), empoisonnent toujours, du plus au moins, les autres infirmités dont on va chercher dans les hôpitaux une guérison incertaine.

Il a été remarqué dans l'hôpital de Lyon, que le voisinage des fiévreux envenimait les plaies des blessés: & dans l'Hôtel-Dieu de Paris, que l'opération du trépan y est mortelle, quoiqu'elle soit curative ailleurs.

Cette communication de principes délétères, n'est pas toujours aussi sensible; mais

(*) On pourrait y en ajouter une troisieme qui leur survit: la gale que l'on gagne presque toujours à l'Hôpital, & qui ne se déclare souvent qu'après qu'on en est sorti.

elle ne peut pas cesser d'avoir lieu dans un séjour où des maladies, & des malades de toutes sortes de maladies, se trouvent rassemblés.

Le Médecin est donc exposé dans les hôpitaux à diminuer son habileté, lorsqu'il pense l'accroître : tandis que celui qui soigne les Pauvres malades domiciliés, est sûr de perfectionner réellement ses connaissances, & de n'en acquérir aucune qui ne puisse trouver son application dans la cure des maladies qu'il sera chargé de traiter le reste de ses jours.

Cette considération, relative aux progrès & à la perfection de l'art de guérir, est très-importante, & suffirait peut-être pour déterminer à faire soigner chez eux les Pauvres malades qui ont un domicile, quand on n'y serait pas porté par des vues de compassion pour eux-mêmes, d'humanité pour leurs familles, & d'économie pour la Société.

Au reste, on ne propose ici rien de nouveau. Ce plan qui a paru humain, raisonnable, dicté par les principes d'une saine

philoſophie & d'une véritable charité, eſt ſuivi en Angleterre. La plûpart des hôpitaux y étendent leurs ſoins ſur une quantité de malades externes, beaucoup plus grande que celle des malades qu'ils admettent dans leur intérieur. Celui de Cheſter, ſoigne année commune, trois cents malades à l'hôpital même, & ſix cents dans leur propre domicile.

Cette derniere méthode pour les ſecourir, a été adoptée dans quelques paroiſſes de Paris, & notamment dans celle de Saint-Roch.

Le digne & vertueux Paſteur auquel elle eſt confiée, ne laiſſe aller à l'Hôtel-Dieu que les malades qui n'ont aucun domicile, ou qui ne ſont pas aſſez bons ſujets pour trouver un ami ou une voiſine qui veuillent leur donner quelques ſoins. M. *le Docteur* SALLIN, Doyen de la Faculté de Médecine, eſt chargé depuis vingt-ans, de la reſpectable fonction de Médecin des Pauvres de cette Paroiſſe; & ſon exercice n'a sûrement pas peu contribué à lui donner ce coup-d'œil

juste, cette sagacité, cet amour intelligent & actif du bien public, qui le font révérer dans sa Compagnie, & le rendent cher à la Société. Il a été secondé par M. *de la* FAYE, Chirurgien estimé. Environ cent malades sont habituellement soulagés, & quelquefois jusques à trois cents l'ont été par leurs soins; huit Sœursont suffi aux préparations de bouillons & de médicamens. On a toléré que quelques femmes chargées de porter chez les malades la ptisanne, les bouillons, le bois, les portions, les remedes, en reçussent une rétribution d'un sol par jour, qui, par le nombre de malades auxquels elles rendent ce service, suffit à leur entretien; elles sont nourries avec les Sœurs. Lorsque le malade est trop pauvre pour fournir cette petite rétribution, il arrive ordinairement que ses parens ou ses amis le font; & en tout cas, M. le Curé y pourvoit, afin que le zêle des porteuses soit égal pour toutes les maisons où elles ont à remplir leur ministere.

La dépense ne se monte par tête de

malade que ſur le pied de *quinze ſols* en été, & de *dix-ſept* à *dix-huit* en hiver. M. le Curé de Saint-Roch a dit ſouvent qu'il ſe trouverait très-heureux d'avoir un fonds de *vingt ſols* par jour pour chacun de ſes malades.

On aſſure qu'à l'Hôtel-Dieu ils en coûtent *trente*.

Sur le nombre de Pauvres malades qui ſont dans Paris, on peut compter qu'il y en a, l'une dans l'autre, au moins *cent* par Paroiſſe, qui ſont ſuſceptibles d'être ainſi traités & ſecourus chez eux.

Il y a trente-huit Paroiſſes hors de la Cité : celle-ci en renferme huit, mais ſi petites que, pour l'étendue & la population, elles ne peuvent réunies être comparées qu'à une de celles du reſte de la Ville.

Il pourrait donc y avoir dans Paris *trois mille neuf cents* Pauvres malades, &, à *quatre-vingt* ſeulement par Paroiſſe, il y en aurait encore plus de *trois mille* ſoulagés & ſoignés de la manière la plus avantageuſe à l'art de guérir, ſans aucune dé-

penſe de logement, avec peu de dépenſe de ſerviteurs; en faiſant participer, ſans augmentation de fraix, leur famille ou les autres indigens dont ils ſont environnés, aux ſecours qu'ils recevraient; en leur épargnant à eux-mêmes la commotion phyſique & morale du tranſport, & la douleur inévitable à laquelle il eſt ſi naturel de ſuccomber lorſque l'on abandonne les ſiens avec la crainte que ce ſoit pour jamais, & lorſqu'on s'en voit abandonné.



CHAPITRE III.

Des ſecours à donner aux Pauvres malades qui n'ont point de domicile.

NOUS venons d'expoſer quelles doivent être la nature & à-peu-près la forme de l'aſſiſtance à donner par la Charité publique & privée aux Pauvres malades, qui ont une famille ou des liaiſons qui en tiennent lieu. Mais dans une Ville immenſe, où des Ouvriers de toute eſpece affluent de plus de deux cents lieues, il y a malheureuſement un grand nombre d'individus totalement iſolés, qui même, à proprement parler, n'ont pas de domicile, ou n'en ont point de fixe, & où ſe puiſſent trouver aucunes des commodités néceſſaires pour les ſoigner en maladie; il faut bien qu'ils ſoient ſecourus dans une maiſon publique. Alors cependant, il importe encore qu'en l'abſence de toute fa-

mille, l'Adminiſtration de la Maiſon publique où l'on recueille les infortunés, puiſſe ſe rapprocher un peu de l'eſprit de famille, de l'ordre, des ſoins & de l'affection qu'il entraîne.

L'intelligence & l'activité de l'homme ont, comme ſes forces, des bornes aſſez étroites, & ne peuvent ſoutenir qu'un certain nombre d'idées & de relations: c'eſt ce qui fait qu'en général les familles ſont mieux gouvernées que les Empires. On ne peut étendre l'enſemble qu'en négligeant les détails. Or dans les ſoins à donner aux Malades, les détails ſont tout. C'eſt en détail que chacun ſouffre; c'eſt en détail qu'il a beſoin d'aſſiſtance & de conſolation. Aucune grande Adminiſtration n'eſt donc propre à le ſecourir.

On dit que les grandes Adminiſtrations peuvent apporter quelque économie dans l'achat des fournitures, & un fort bel ordre dans leur diſtribution. Il n'eſt point du tout prouvé que cela ſoit vrai. D'autres prétendent au contraire, que les grandes Adminiſtrations

administrations sont inséparables d'une foule d'abus & d'un gaspillage dans les dépenses, qui ne peuvent être prévenus ni réprimés par la vigilance la plus attentive, & qui absorbent bien au-delà de l'économie que de plus grands moyens, ou des opérations plus considérables, pourraient procurer dans les achats.

Mais, quand ces derniers se tromperaient, ce n'est ni l'économie des achats, ni la régularité des distributions qui intéressent essentiellement les Malades. Il est trop prouvé en Médecine que les remedes guérissent peu, & que les attentions soulagent beaucoup. Les attentions ne sauraient être réglées par une horloge.

Moins les maisons publiques destinées aux Pauvres malades seront grandes, & mieux ils y seront soignés; parceque les Administrateurs & les sous-ordres y pourront plus aisément prendre pour les Malades qui leur seront confiés, le sentiment d'une charité paternelle.

Il faut bénir la Dame étrangere qui a

profité du crédit dont elle jouiſſait &, de la vénération dont elle jouira toujours, pour nous donner l'exemple d'un hoſpice, où les Malades, ſoignés avec humanité, meurent moins que dans aucun des autres hôpitaux de la Capitale; & il faut ſouhaiter qu'un zêle trop ardent ne conduiſe pas à multiplier les lits de cet hoſpice, de maniere à en former à ſon tour un grand hôpital. Ses ſuccès tiennent principalement à ce que l'entrepriſe eſt bornée.

Moins ces maiſons ſeront conſidérables, & plus il ſera facile à des hommes d'une capacité ordinaire, & tels que ceux qu'on trouve à employer, d'y établir & d'y maintenir le bon ordre, les bonnes mœurs, l'économie, & la probité de détail.

Il eſt un autre avantage inappréciable pour la bonne adminiſtration & l'inſpection des maiſons de peu d'étendue deſtinées aux Pauvres malades; c'eſt d'y pouvoir conſacrer aiſément des ſecours gratuits offerts par un zêle pur & déſintéreſſé,

de ces ſecours de bienveillance, que, dans le premier état naturel & avant toutes les fondations d'hoſpices, les parens, les amis, les voiſins aiment à donner.

Il exiſte dans la Société une claſſe auſſi touchante que reſpectable, les femmes qui, ſouvent belles encore, commencent à ſe dégoûter du monde, & qui n'ayant pas épuiſé le fonds de ſenſibilité, peut-être inépuiſable, que le Ciel leur a donné pour leur bonheur & pour le nôtre, cherchent au milieu des infortunés la ſatisfaction de bien faire & les douceurs de la reconnaiſſance : ſeules conſolations pour les pertes que le tems, la mort, ou l'inconſtance accumulent ſur toute vie qui n'eſt pas moiſſonnée dans ſa premiere fleur. Il y a chez ces femmes excellentes & ſi dignes des hommages du genre humain, un véritable tréſor de charité; & le Gouvernement qui dédaignerait de s'en ſervir, & qui croirait pouvoir le ſuppléer en argent, ſerait bien privé lui-même de ſentimens charitables.

Il faut au contraire ne laiſſer perdre la bienfaiſante influence d'aucun des foyers où leur piété ſecourable réunit leurs efforts. Et comme il n'y a point de Paroiſſe qui n'ait ſes Dames de Charité, il ne doit pas y avoir de Paroiſſe qui n'ait ſon hoſpice pour les Pauvres malades qui manquent d'habitation & d'amis. Quel bonheur que de trouver des Meres à ceux même qui ſemblaient dénués de tout lien ſocial !

Les petits hoſpices auſſi multipliés que les paroiſſes, joindraient à l'avantage ineſtimable de pouvoir employer au ſecours des pauvres malades cette active charité des Dames pieuſes de tous les rangs, celui d'y conſacrer encore une autre paſſion qui leur eſt preſque également naturelle : ce léger ſentiment de jalouſie qu'elles ſe cachent ſouvent à elles-mêmes, mais que, rivales en perfections, elles ne peuvent manquer de s'inſpirer. Avides de reconnaiſſance & de gloire,

elles se disputent dans un âge mitoyen la douceur de mieux faire, comme elles se seraient disputé quelques années plutôt, celle de plaire davantage; & parce que c'est un moyen de plaire qui leur sera toujours conservé.

Les Dames de Saint-Eustache seraient au désespoir, si l'on pouvait dire que celles de Saint-Roch font tenir leur hospice en meilleur ordre, ou rendent leurs malades plus heureux, ou en perdent un moindre nombre.

A multiplier les hospices autant que les paroisses, outre la délicatesse & la vigilance des soins que les Dames de charité peuvent y rendre, on gagnera donc le redoublement d'activité que l'émulation & la concurrence entre elles leur donnera nécessairement.

Les passions sont les forces de l'âme, & la sagesse des Gouvernemens consiste à tourner au bien public, & à rendre utile à la société, l'énergie de toutes les passions particulieres.

En établiſſant un hoſpice par chaque paroiſſe, il ne ſera pas néceſſaire de le rendre trop conſidérable. Celui de Saint-Sulpice n'a que cent trente lits, & c'eſt la plus grande paroiſſe de Paris. On peut donc juger qu'en compenſant les forces des différentes paroiſſes, le nombre moyen de quatre-vingt lits pour l'hoſpice de chaque paroiſſe ſerait ſuffiſant.

Il eſt proportionné aux forces d'une adminiſtration privée. Une maiſon de quatre-vingt lits, inſpectée par le Curé, par les Marguilliers & par les Dames de charité, d'après des régles ſagement établies, & avec tous les motifs de zêle que nous venons de développer, ne ſaurait donner lieu à de grands abus. Chaque malade y peut être connu & ſuivi; & le danger de la communication du mauvais air entre les malades, ſera infiniment moindre que dans un grand hôpital.

Quatre-vingt malades ainſi ſoignés par paroiſſe, feraient encore ſur les *trente-huit* paroiſſes ſituées à Paris, hors de la Cité,

plus de *trois mille* malades traités & ſecourus avec une véritable humanité.

Et nous devons faire remarquer à nos Lecteurs, que ſelon nos idées, plus de *trois mille* autres l'auraient déjà été dans leur propre domicile, avec une humanité plus grande encore.



CHAPITRE IV.

Des ſecours à donner aux Pauvres malades, qui, ſans avoir de domicile, ont des bienfaiteurs. — Moyens d'augmenter conſidérablement les fonds de charité.

NOUS ne nous laſſerons point de répéter qu'il n'eſt aucunes des forces que la nature pourrait porter à ſecourir les pauvres malades, qui ne doivent être recueillies & dirigées vers cet objet par l'habileté de l'adminiſtration & par la ſageſſe des inſtitutions qu'elle pourra faire ou favoriſer.

Il eſt bien ſans doute d'y employer les ſoins de la famille, la tendreſſe de l'amitié, le zêle de la piété, la ſenſibilité de l'amour-propre; il reſte une paſſion moins noble, il eſt vrai, mais malheureuſement auſſi puiſſante, dont il ne faut pas dédaigner d'accrcître leurs richeſſes, & qu'il

faut enchaîner auſſi à leur ſervice; c'eſt l'intérêt: c'eſt l'amour du gain.

Aux hoſpices uniquement de charité, il eſt poſſible, & il ſerait utile d'en ajouter d'autres qui produiraient le même effet pour les malades, & qui ſeraient un objet d'entrepriſe & de profit pour les Infirmiers en chef.

L'expérience des hoſpices de Saint-Sulpice & de Saint-Jacques du Haut-Pas, a prouvé que les pauvres malades peuvent être ſoignés à Paris, pour une dépenſe de *dix-ſept* à *vingt ſols* au plus par journée; en y ajoutant *quatre ſols* par jour pour l'intérêt des avances de l'établiſſement, & cette eſtimation eſt encore fondée ſur le calcul de ce que ces hoſpices ont coûté, la journée du malade logé & meublé ſe montera de *vingt-un* à *vingt-cinq ſols* par jour, ou à *vingt-trois ſols*, prix moyen.

Il s'enſuit qu'un Entrepreneur d'hoſpices, qui prendrait *trente ſols* par jour pour la penſion de ſes malades, gagnerait de *cinq* à *neuf ſols* par jour, ou au prix moyen,

ſept ſols ſur chacun d'eux; ce qui, pour un hoſpice de *quatre-vingt* malades, lui aſſurerait par an, tous fraix faits, & au-delà de l'intérêt de ſes avances, nn bénéfice de *onze mille ſix cens quatre-vingt livres.*

Les premieres avances ſuppoſées à *cent mille francs* pour un tel hoſpice, ce qui ſe trouve au-deſſus de la proportion de ce qu'a coûté celui de la paroiſſe de Saint-Sulpice, l'intérêt de l'argent ſerait payé à près de *dix-ſept* pour *cent.*

Beaucoup de perſonnes peuvent être tentées de joindre ce bénéfice au mérite des œuvres de charité; & peut-être pour donner lieu à cette ſpéculation, ſuffit-il d'en indiquer la poſſibilité, d'en faire entrevoir le ſuccès, & d'exciter un peu les premiers établiſſemens.

La concurrence enſuite naîtrait entre eux, ſoit pour un meilleur ſervice au même prix, ſoit pour un ſervice égal à prix inférieur.

Cet établiſſement ajouterait beaucoup aux fonds de la charité, & diminuerait ſenſiblement le nombre des malades que l'on

aurait à traiter, ſoit chez eux, ſoit dans les hoſpices gratuits des paroiſſes; parce que les ſoins d'un hoſpice où l'on paierait penſion, étant moins humilians à recevoir que ceux des hoſpices qui donneraient un ſecours gratuit, un grand nombre de perſonnes ſe détermineraient à y envoyer les malades auxquels elles prendraient intérêt. Les Maîtres riches n'ôſeraient faire placer ailleurs leurs domeſtiques. Les gens aiſés ſeraient ſollicités par leur propre cœur & par ceux qui les entourent, pour y ſoutenir les artiſans qui les auraient ſervi, ou qui ſeraient connus dans leur maiſon.

Cette impulſion, qui, en multipliant les charités privées, pourrait procurer une économie d'un tiers à la charité publique, ſerait une raiſon pour que la charité publique elle-même contribuât à encourager les établiſſemens d'où une telle économie réſulterait.

Ce n'eſt point une idée neuve que de recevoir des malades à penſion; l'hôpital de Lyon a des lits deſtinés à cet uſage: & M. Poyet a propoſé d'en établir dans le

ſien; mais c'eſt un inconvénient à Lyon, ç'en ſerait un bien plus grand à Paris, que de réunir dans la même maiſon les malades traités gratuitement, avec ceux qui le ſeraient à penſion. On ne peut, quand on prend ce parti, exciter à payer la penſion des malades, que par une inégalité dans les ſoins, ou dans la qualité des alimens, totalement contraires aux principes d'après leſquels doivent être établies & gérées les maiſons de charité.

Le dernier des indigens, lorſqu'il y arrive, y doit être ſoigné & ſervi avec les mêmes égards, les mêmes ſoins, les mêmes drogues & les mêmes alimens, que le ſerait un Prince, qui, bleſſé ſur la porte, y entrerait comme au lieu de ſecours le plus prochain. Entre ſes enfans infirmes qui réclament ſon aſſiſtance, la Société ne doit plus voir que l'homme; elle doit oublier la fortune & le rang.

Un hôpital ne doit pas être un *Reſtaurateur*, où l'on faſſe des conſommations à

tout prix. Il faut que tout y ſoit bon : rien meilleur, ni pire.

Et dans les maiſons de ſanté, où l'on payerait penſion, rien non plus ne doit être meilleur que dans les hoſpices gratuits : ſi ce n'eſt la penſée qu'on n'eſt point à charge à la ſociété, & qu'on ne reçoit que les ſecours honorables de l'amitié, de la bienveillance, ou de la protection.

Ce qui rend l'aſſiſtance de la charité publique pénible à recevoir, c'eſt l'idée de dénuement abſolu qu'elle ſuppoſe. Il eſt amer de ne tenir à rien, de n'avoir point de famille, ou de n'en avoir qu'une totalement impuiſſante ; de ne pouvoir trouver ni ami, ni protecteur.

Il y a au contraire une ſorte de gloire à intéreſſer les gens puiſſans, qu'on regarde comme meilleurs juges des qualités perſonnelles :

Principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt.

Hor.

Et cette faible gloire eſt une conſolation

pour un cœur infortuné. C'eſt elle dont il faut réſerver la jouiſſance aux penſionnaires des maiſons de ſanté où ils ſeront reçus en payant. Il faut qu'ils puiſſent dire & ſe dire : *Je ne ſuis point à l'hôpital, je ſuis entretenu par mes amis, qui n'ont pas la commodité de me ſoigner chez eux ; & s'ils l'avaient eue, je ne ſerais pas même ici.*

Mais cette illuſion douce & ſecourable, car tout ce qui diminue les peines de l'âme hâte la guériſon des maladies, cette illuſion flateuſe eſt détruite, elle ne naît même pas ſi la penſion & l'hoſpice ſont dans le même bâtiment. L'idée de la partie la plus conſidérable entraîne l'autre. C'eſt toujours *à l'hôpital* qu'on a été : & qu'importe alors pour un caractere fier & ſenſible, (il y en a plus qu'on ne penſe parmi le peuple) qu'importe d'être plus ou moins bien traité ? Le chagrin empoiſonne les remedes.

Au fond cependant il y aurait peu de différence, quant à la charité, entre les maiſons de ſanté où les malades feraient reçus à penſion, & les hoſpices gratuits, & même

nos hôpitaux actuels. Dans l'un & l'autre cas, l'humanité eſt plus ou moins bien ſecourue, & gratuitement pour l'individu qui a beſoin de ſecours. Dans l'un & l'autre cas, ceux qui fourniſſent le pain, le bois, la viande, les drogues, ne le font jamais gratuitement. Il en eſt de même de tous les ſubalternes qui doivent auſſi, dans l'un & l'autre cas, recevoir une rétribution. Il ne peut y avoir nul inconvénient de plus, à ce que l'Adminiſtrateur en chef, qui aurait fait les avances, en reçoive auſſi une proportionnée à ſes ſoins, à ſon intelligence, & à ſon capital.

Il eſt même avantageux que cela ſoit ainſi : puiſque ce peut être un moyen d'épargner à un aſſez grand nombre de pauvres malades, une peine morale, qui ajouterait à leurs ſouffrances phyſiques ; & puiſque c'en eſt un auſſi d'arriver aux mêmes réſultats, & à un réſultat plus utile, avec moins de vertu : c'eſt-à-dire, plus aiſément, en faiſant ſervir au ſecours gratuit des pauvres l'intérêt des Entrepreneurs, & don-

nant à la charité privée des perſonnes riches une occaſion nouvelle de s'exercer, de façon qu'il reſte moins à faire à la charité publique.

L'établiſſement des maiſons de ſanté ouvertes aux malades penſionnaires, devant être un objet de profit pour les Entrepreneurs, le nombre n'en ſaurait être déterminé. Quoiqu'il fût à déſirer qu'il y en eût une ſur chaque paroiſſe, il n'eſt pas vraiſemblable qu'il s'en établiſſe promptement un auſſi grand nombre. Et ce ſera dans les paroiſſes les plus grandes, & où il y aura le plus de gens riches, qu'elles auront naturellement le plus de ſuccès.

L'adminiſtration de charité de ces paroiſſes, aurait intérêt à les exciter; ce qui ſerait peut-être néceſſaire pour les trois ou quatre premieres. On ne peut guere eſpérer qu'il s'en forme jamais plus de vingt dans Paris. Le Curé, & les autres Eccleſiaſtiques chargés d'y porter les ſecours ſpirituels, y exerceraient naturellement un droit d'inſpection; & il paraît qu'on ne devrait pas

tolérer

tolérer qu'aucun de ces eſpeces d'établiſſemens, s'élevât à plus de cent lits. Il faudrait toujours craindre de retomber dans la négligence des ſoins de détail, à laquelle les grandes adminiſtrations ſont condamnées par la nature, & ſur-tout dans les inconvéniens de l'accumulation du mauvais air, & du mélange toujours ſi dangereux, des miaſmes qui s'exhalent de la plûpart des malades.

Vingt maiſons de ſanté, à *cent* penſionnaires chacune, recueilleraient *deux mille* malades, uniquement entretenus par la charité privée, & qui, ne coûtant rien aux fonds de la charité publique, laiſſeraient à ceux-ci la ſupériorité qu'il eſt ſi important de leur conſerver ſur les beſoins.



CHAPITRE V.

Comparaiſon des moyens propoſés avec le projet de M. Poyet. Inconvéniens inſéparables des grands hôpitaux. Calculs & réſultats.

Les moyens que nous avons propoſés pour ſecourir les pauvres malades, nous paraiſſent puiſés dans la nature des choſes, dans l'obſervation des différens mouvemens du cœur humain, dans les principes de l'art de guérir, & dans ceux d'une ſage économie. Peut-être devraient-ils nous diſpenſer d'examiner en détail le projet de M. Poyet, & la conſtitution des autres hôpitaux; mais c'eſt le projet de M. Poyet, qui a été ſoumis au jugement de l'Académie, & qui donne lieu à cet ouvrage; il ſerait donc déplacé de le paſſer ſous ſilence.

Les inconvéniens qu'il préſente, ne lui ſont point particuliers; ce ſont les principaux de ceux qu'on rencontre dans tous les grands hôpitaux.

Ce n'eſt pas que tous les grands hôpitaux ſoient également meurtriers. On ne peut diſconvenir que ceux où le peu d'étendue & la mauvaiſe diſpoſition du local, empêchent le renouvellement de l'air, & ne permettent pas de coucher tous les malades ſéparément, ne préſentent des détails bien plus affligeans, & une mortalité bien plus effrayante.

On en trouve un tableau vigoureux dans le Mémoire même de M. Poyet; & il avait déjà été tracé de maniere à ſerrer le cœur dans celui que M. de Chamouſſet à fait imprimer ſur l'Hôtel-Dieu de Paris.

Pour nous, qui ne voulons faire la ſatyre d'aucun établiſſement ſubſiſtant, ni même trop nous arrêter à leur hiſtoire; qui ſommes loin d'imputer aux hommes ce qui dépend de l'eſſence des choſes; & qui croyons qu'avec des ſoins & de la dépenſe, on pourrait remédier à tout, excepté aux maux irremédiables; nous nous bornerons à parler ici de ceux qu'il eſt impoſſible d'éviter dans les grands éta-

bliſſemens d'hôpitaux, & auxquels le Projet de M. Poyet donnerait ou laiſſerait encore lieu, même en le ſuppoſant exécuté dans le plus haut dégré de perfection.

Le premier de tous eſt la dépenſe énorme des bâtimens. M. Poyet eſtime à douze millions les fraix de conſtruction de ſon Hôtel-Dieu. Il a été démontré qu'ils s'éléveraient à plus de trente. Or trente millions ſont le capital de quinze cents mille livres de rente; & quinze cents mille livres de rente, dépenſés en ſimples bâtimens, dont l'entretien doit encore coûter cinquante mille écus, établiraient la dépenſe du logement des malades à *ſeize cents cinquante mille livres de rente* par an; ce qui, pour *quatre mille cinq cents* malades que l'on ſuppoſe habituellement ſoignés, porterait à *trois cents ſoixante-ſix livres* par année, ou à *vingt ſols* par jour la dépenſe de chacun, avant qu'il eût été pourvu à aucun de leurs beſoins, autre que celui d'être logé.

C'eſt préciſément ce que coûtent pour

la totalité de leurs beſoins, & logement compris, les malades reçus dans l'hoſpice de la Paroiſſe Saint-Sulpice, & *trois ſols* de plus que ne coûtent ceux de la Paroiſſe Saint-Roch, qui ſont ſoignés chez eux, & n'ont pas beſoin de logement.

En effet, ſi l'on adoptait les idées dont nous avons tâché de faire ſentir l'utilité, trois mille malades pourrraient être ſecourus dans Paris ſans ſortir de leurs maiſons & ſans aucune dépenſe de bâtimens.

Trois mille autres le feraient dans trente-huit hoſpices gratuits, dont les bâtimens pour loger quatre-vingt d'entre eux ne coûteraient pas, avec les meubles néceſſaires, plus de cent mille francs chacun, & ne demanderaient qu'une avance de *trois millions huit cents mille livres.*

Deux mille autres enfin le feraient dans vingt maiſons de Santé, où l'on trouverait de l'avantage à les recevoir en penſion, & dont les bâtimens ne coûteraient rien à la charité publique.

Il eſt donc poſſible d'aſſiſter juſqu'à *huit*

mille malades pour moins de *quatre millions* de dépenſes nouvelles en bâtimens ; tandis que, ſelon le Plan de M. Poyet, il faudrait avancer plus de *trente millions* pour en loger habituellement *quatre mille cinq cents* & au plus *ſix mille.*

Un autre mal inſéparable des grands hôpitaux, & auquel celui de M. Poyet ne remédierait pas, c'eſt l'impoſſibilité d'adminiſtrer la diſtribution d'une immenſe quantité d'alimens, de fournitures & de drogues, ſans abus, ſans perte & ſans pillage. Il y aurait beaucoup de choſes à dire ſur ce que l'on ne peut empêcher à cet égard, avec les ſoins les plus purs & les plus vigilans de la part de l'adminiſtration, dans aucun établiſſement conſidérable. Mais il ſuffit de remarquer que les Malades à l'Hôtel-Dieu coûtent environ *trente ſols* par jour (2), tandis qu'à l'hoſ-

(2) Des calculs qui paraiſſent appuyés ſur des baſes ſolides portent cette dépenſe à *vingt-neuf ſols* & *ſept dixiemes de denier*; d'autres calculs, ſans doute, ont motivé l'aſſertion répandue par quelques Perſonnes dont on ne

pice de la Paroiſſe Saint-Sulpice ils n'en coûtent que *dix-ſept.*

Un autre mal qui fait frémir, & qu'il eſt preſque impoſſible d'éviter dans un hôpital où les malades ſont trop nombreux, c'eſt l'erreur dans la diſtribution des remèdes.

Un malade auquel une potion vivement cordiale a été ordonnée, tourne à la mort, il faut l'enlever de ſon lit ordinaire, & le

---

peut ſuſpecter la bonne foi, & qui aſſurent que les malades ne coûtent pas l'un dans l'autre plus de *treize ſols* par jour à l'Hôtel-Dieu.

On voit entre ces deux aſſertions contradictoires un moyen de conciliation. C'eſt que les uns ne comptent vraiſemblablement que les conſommations réelles des malades, tandis que les autres calculent toutes les dépenſes de l'établiſſement qui a été formé pour les ſoulager.

Cette derniere méthode nous paraît la plus exacte; & nous croyons même que pour avoir la véritable valeur de la journée du malade, après avoir compté les dépenſes annuelles de l'établiſſement, qui renferment, outre les dépenſes & les conſommations journalieres, le renouvellement des meubles & des drogues, & l'entretien des bâtimens, il y faut ajouter l'intérêt du capital qu'ont coûté tant ces bâtimens que l'ameublement primitif. Nous avons lieu de croire que cet article des intérêts a été obmis par les perſonnes qui n'eſtiment qu'à *vingt-neuf ſols* par jour la dépenſe des malades à l'Hôtel-Dieu.

paſſer dans ceux deſtinés à ces triſtes momens; ſa place eſt priſe par un autre qui eſt dans le commencement d'une fiévre inflammatoire; le diſtributeur arrive, guidé par le numéro, il donne la potion, & le ſecond malade ſuit le premier.

Dans le mieux adminiſtré des grands hôpitaux du Royaume, & peut-être de l'Europe, celui de Lyon, il y a eu des exemples de ce malheur : & ſes Directeurs l'ont avoué en 1782, dans une Inſtruction imprimée, qu'ils ont ſignée de leur nom & baignée de leurs larmes.

Un autre mal . . . . mais il faut s'arrêter. Pourquoi s'appeſantir ſur des maux qui doivent ceſſer, & qu'une charité non pas plus ardente ſans doute, mais plus éclairée, fera néceſſairement diſparaître.

On héſite avant d'abandonner des inſtitutions anciennes. Mais quel eſt celui qui, après avoir conſulté l'opinion publique & ſa propre réflexion, ôſerait propoſer à l'avenir d'entaſſer les millions & les malades, pour que ceux-ci expirent en dévorant les autres dans un grand hôpital.

Mais, nous dira-t-on, ſi l'on écoutait vos Projets, que deviendrait l'Hôtel-Dieu ? Ce qu'il eſt : le centre d'une grande & active charité, plus ſecourable qu'elle n'a pû l'être juſqu'à ce jour, & dont les bienfaits s'étendraient, comme à préſent, ſur tous les pauvres malades de Paris.

L'Hôtel-Dieu jouit, dit-on, tant en revenus particuliers, qu'en aumônes & revenus caſuels, à qui le cours des mœurs a donné une ſorte de régularité, d'environ *ſeize cents mille livres* de revenu, ou de quatre mille trois cents quatre-vingt-cinq livres par jour, avec leſquels il entretient depuis quinze cents juſques à quatre mille cinq cents malades, ou au terme moyen entre les tems de ſurcharge & ceux de ſoulagement, environ *trois mille* infortunés. Son Adminiſtration ſubſiſterait : elle gérerait ſes revenus : elle ſerait une adminiſtration générale de charité, en correſpondance avec tous les Curés des Paroiſſes ſituées hors de la Cité : elle jouirait du droit de vérifier le nombre des pauvres

malades domiciliés, & de ceux qui seraient admis à l'hospice gratuit dans chaque Paroisse : elle ferait délivrer à chacune des Administrations Paroissiales *dix sols* par jour pour chaque malade ayant domicile, & *quinze sols* pour chacun de ceux qui seraient dans l'hospice gratuit. Les fonds de charité déjà formés dans toutes les Paroisses pour secourir les pauvres feraient le surplus & n'y seraient pas insuffisans; car la charité des Paroissiens serait plus excitée, quand elle serait sûre que le bien se ferait dans la Paroisse même, & avec un puissant concours de la charité publique qui ferait à-peu-près les deux tiers de la dépense.

Trois mille malades domiciliés à *dix sols*, & *trois mille* autres dans les hospices paroissiaux à *quinze sols* par journée, ne coûteraient cependant à l'Hôtel-Dieu, qu'une dépense journaliere de *trois mille sept cents cinquante livres*. Il resterait *six cents trente-cinq livres* par jour de fonds libres, qui serviraient à soigner dans une

partie des bâtimens actuels de l'Hôtel-Dieu, les malades des Paroiſſes de la Cité, & les femmes en couche qui ne voudraient pas être connues.

Il y aurait du ſurplus; & cet hôpital réduit à n'être plus qu'un grand hoſpice, pourrait non-ſeulement coucher ſéparément le petit nombre des malades qui lui reſteraient, mais diminuer & perfectionner ſes bâtimens de maniere à leur procurer les courans d'air qu'on y peut déſirer.

La vente des matériaux de ceux des bâtimens qui ſeraient démolis, & celle du terrein qu'ils occupent ſur la rue de la bucherie, dont la Ville pourrait payer par une rente annuelle la largeur ſuffiſante pour un quai, formerait un nouveau capital, qui, converti en immeubles, accroîtrait encore les revenus de l'Hôtel-Dieu, & le mettrait dans le cas de venir un jour plus efficacement au ſecours des Enfans-Trouvés.

Peut-être dans l'eſtimation que nous venons de préſenter de ces revenus, ſommes-

nous tombés dans quelque erreur ? Nous n'avons que des apperçus, & manquons de documens authentiques. Mais aussi nous avons pris une bien grande marge. En effet, si l'on encourageait la formation des maisons de santé où l'on recevrait les Pauvres malades en pension, & si les Infirmiers de ces maisons qui pourraient être portées au nombre de vingt, en soignaient deux mille aux dépens de la charité privée, il serait bien difficile qu'il en restât encore six mille à secourir dans les paroisses qui sont hors de la Cité. Il faudrait pour cela que sur *deux cents* habitans de Paris, il y en eût constamment *trois* pauvres & malades qui ne pûssent se passer du secours de la charité : & c'est une supposition qui serait visiblement exagérée. Les hôpitaux actuels n'en soignent gueres que cinq mille en tout.

Il sera donc facile aux personnes qui ont des élémens plus certains que les nôtres sur les revenus de l'Hôtel-Dieu, & sur la véritable quantité des pauvres malades de rectifier nos calculs ; mais quels que soient

ceux qu'ils y ſuppléeront, ils ne peuvent manquer de trouver pour réſultat général:

Que les maiſons de ſanté, où les pauvres malades ſeraient penſionnés par leurs protecteurs, diminueraient notablement le nombre de ceux qui ſont aujourd'hui forcés d'avoir recours à la charité publique.

Que l'adminiſtration des petits hoſpices gratuits, où l'on n'admettrait jamais plus de cent malades, ſerait moins pénible que celle d'un hôpital où l'on doit en recevoir plus de quatre mille; qu'il s'y commettrait naturellement moins de mépriſes; que les malades y pourraient recevoir des ſoins plus ſuivis & mieux entendus; que les Officiers de Santé y pourraient apporter une attention encore plus ſcrupuleuſe; que les Infirmiers pourraient s'y affectionner davantage à des devoirs qui ne ſurpaſſeraient pas leurs forces; & que la mortalité y ſerait moins grande.

Enfin, que les malades qu'on pourrait ſoigner chez eux, ſans les enlever à leurs familles, ſe trouveraient moins malheu-

reux; que leurs maladies auraient un caractere plus naturel; que l'expérience qui en résulterait pour les Médecins serait plus utile, & que les pauvres familles seraient bien soulagées par les alimens & les autres secours dont elles pourraient profiter pour prix de leurs soins, sans augmenter la dépense réelle que le malade doit coûter à la charité publique.

Si l'on ne pouvait améliorer le sort des Pauvres malades que par l'établissement de l'Hôtel-Dieu que propose M. Poyet, & où ils seraient manifestement moins mal que dans celui qui existe, l'excès de la dépense ne devrait pas arrêter. Les soins à donner aux malheureux, qui joignent aux privations de l'indigence les douleurs & les dangers de la maladie, & à leur donner sous une forme qui soit pour eux un véritable secours, & non pas un moyen d'en débarrasser la société, étant une charge publique, & l'une des plus sacrées d'un Etat policé, il ne s'agirait pas de compter les millions, si ce n'était qu'en les prodi-

guant qu'on pût remplir ce devoir. Quiconque a ſenti le beſoin d'être conſolé dans ſes afflictions & ſecouru dans ſes infirmités, ne peut pas dire : Il en coûte trop cher, & je refuſe pour ma part de contribuer à rendre le même ſervice à mes ſemblables.

Mais, quand on peut, ainſi que nous l'avons démontré, en épargnant un capital immenſe, & avec une dépenſe annuelle moindre des *trois huitiemes*, ſoigner *un quart* de plus de malades indigens, leur épargner les plus cruelles de leurs peines, & en rendre à la vie *un tiers* de plus : il n'y a certainement pas à héſiter dans le choix ; & nul intérêt particulier ne ſaurait parvenir à égarer ſur un objet auſſi important l'opinion publique.

Comment ſommes-nous arrivés à mettre ſur la voie de ce terme heureux, où, avec la moindre dépenſe poſſible, on aſſiſtera le plus grand nombre poſſible de Pauvres malades, en ſoulageant autant qu'il ſera

poſſible leur cœur affligé, & rendant plus efficaces de toutes les manieres les ſoins auxquels ils ont droit de prétendre? C'eſt en tâchant de ne pas laiſſer perdre un des ſentimens, un des penchans, une des vertus, une des paſſions, un des intérêts, & même une des faibleſſes que l'on pourrait tourner à leur profit. Toute faculté de dépenſer en argent eſt bornée : tout pouvoir phyſique eſt limité. Il n'y a que l'eſprit & l'âme qui, plus rapprochés, ſi l'on peut ainſi dire, de la Divinité, tiennent d'elle une activité, une puiſſance, une bienfaiſance preſque incommenſurables :

Mens agitat molem.

Ovid.

FIN.